

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 16 avril 2026.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 3
Quorum : 15

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI.

Secrétaire de séance :
Christine LE GALL

PROCURATIONS : Anne-Marie VIET à Marina HOCQUET - Laurent DIAS à Sébastien ZOYO - Ludovic COQUILLAT à Virginie DELEAU.

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) : Théau FOURNET.

N° DELIB_36_2026

Objet : Fongibilité des crédits sur l'exercice budgétaire 2026

Rapporteur : Guillaume BEAUMOND

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

VU L'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU Les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

Art.1 : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

Art.2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 28 (Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI)

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 30 avril 2026.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA



La Secrétaire de séance
Christine LE GALL



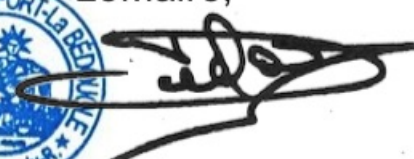
AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20260511-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-05-2026

Publication le : 11-05-2026

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA

